



Lycée LA BRUYÈRE

31 avenue de Paris

78000 VERSAILLES

INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2019-2020

Modalités de fonctionnement du service de restauration

Mesdames, Messieurs,

Le système d'accès à la restauration offre la possibilité de régler, réserver et consulter ses repas par Internet.

Ce système fonctionne « au ticket » uniquement, c'est-à-dire une facturation à l'unité, avec badge d'accès et réservation des repas. Seuls les internes et internes-externes reçoivent une facture trimestrielle au forfait.

Le service de restauration est ouvert du lundi au vendredi de 11h10 à 13h30 pour les élèves demi-pensionnaires et du lundi au samedi matin pour les élèves internes ou internes-externes avec les horaires suivants : de 7h à 8h pour le petit-déjeuner et de 18h30 à 19h pour le dîner.

1- Inscription à la restauration en deux étapes : le dossier et le compte

1.1- Dossier d'inscription

Pour les futurs élèves de seconde, pour les étudiants de CPGE et pour toute nouvelle inscription, le dossier « Équitables » est sur le site internet du lycée La Bruyère (<http://www.lyc-labruyere-versailles.ac-versailles.fr/>) ou à retirer au service intendance.

Ce dossier est à rendre à la vie scolaire lors des inscriptions administratives. Vous avez aussi la possibilité de le déposer jusqu'au 5 juillet directement au service intendance.

Pièces indispensables à l'inscription :

- **Attestation de restauration scolaire fournie par la CAF (qui détermine le tarif appliqué) ou attestation de paiement CAF indiquant le quotient familial ;**
- **RIB/IBAN du responsable légal (en cas de remboursement) ;**
- **Chèque de 60 € à l'ordre de « Agent comptable du lycée La Bruyère » afin de créditer le compte pour la rentrée scolaire.**

1.2- Création du compte famille

La création du compte famille est obligatoire afin de réserver ses repas et de procéder au chargement du crédit de restauration par Internet (depuis un ordinateur personnel, une tablette ou un téléphone mobile). Vous ne pourrez créer ce compte que si vous êtes en possession d'une carte d'accès à la demi-pension. (Pour les nouveaux élèves inscrits, la distribution aura lieu à la rentrée.)

En possession de votre carte, pour une première connexion, la procédure est la suivante :

- Se connecter via le lien Turbo self sur le site internet du lycée.
- Cliquez sur « demande de création de compte ».
- Saisir les 5 derniers chiffres indiqués sur le dessus du badge d'accès au self : carte n° 3305-0XXXX
- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiants et mots de passe vous seront adressés après validation du service Intendance.



Lycée LA BRUYÈRE

31 avenue de Paris

78000 VERSAILLES

2- Accès à la restauration

2.1- Conditions d'accès

L'accès au réfectoire est réservé aux élèves titulaires d'une carte de restauration. Cette carte est gratuite, personnelle et valable pour toute la scolarité au lycée La Bruyère. Elle ne peut être ni prêtée, ni cédée à une autre personne.

En cas de perte ou de vol, sa disparition doit être signalée sans tarder à l'intendance qui bloquera le compte. En cas d'oubli de carte, vous pourrez imprimer un ticket de remplacement valable la journée sur les 3 bornes interactives du lycée. Toute nouvelle carte sera facturée 4,00 €.

2.2- La réservation de repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner)

Tout élève désirant déjeuner doit réserver son repas. La réservation est obligatoire : elle conditionne la confection et la distribution du repas.

Les réservations peuvent s'effectuer trois semaines à l'avance **et jusqu'à 14h la veille des repas.** Elles sont personnelles et ne peuvent concerner qu'un seul repas par jour pour les demi-pensionnaires. A noter : les repas du lundi sont à réserver jusqu'au samedi précédent avant 14h. L'annulation de la réservation des repas se fait dans les mêmes conditions de délais.

Le prix du repas est déduit à la réservation, que le repas soit consommé ou non. Un repas réservé et non pris sera débité de la carte le jour même, aucune annulation ne peut être prise en compte a posteriori. (cf. règlement intérieur de la restauration dans le carnet de correspondance)

Pour réserver les repas, 2 possibilités :

- Sur les 3 bornes Turbo-self installées dans le hall du bâtiment A près du CDI, dans le hall du bâtiment S et dans le couloir de l'intendance, muni de votre carte.
- Sur internet via le site du lycée ou application mobile muni de vos identifiants fournis au moment de l'inscription (voir création du compte famille).

La borne indique à chaque réservation le crédit restant. S'il n'y a plus de crédit, la réservation est impossible.

2.3- Paiements

Pour créditer la carte, vous devez, au moins, un jour à l'avance :

- Déposer un chèque dans les boîtes aux lettres au service intendance (indiquer au dos du chèque le nom de l'élève et son numéro de carte)
- Payer en espèces à l'intendance contre remise d'un reçu. **Ne pas déposer d'espèces dans la boîte aux lettres !**
- Paiement en ligne sécurisé : sur internet via le site du lycée ou l'application mobile, muni de vos identifiants fournis au moment de l'inscription (voir création du compte famille). Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain à 8h, suite à la synchronisation quotidienne des modules. Vos identifiants et mots de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées. Un reçu vous sera adressé par mail à la fin de chaque transaction. Nous vous conseillons de modifier votre mot de passe dès votre première connexion. **ATTENTION**, pour le paiement en ligne, un minimum de 10 repas doit être acheté.

Il faut veiller à recharger la carte dès que le solde est au minimum à 1 repas.

Parallèlement à ces modalités financières, le règlement intérieur de la restauration figure dans le carnet de correspondance remis à votre enfant le premier jour de la rentrée.